

## Inventaire des milieux humides

### de Bourgogne-Franche-Comté (1998-2024)

#### Licence d'utilisation des produits

#### de la base de données d'inventaires des milieux humides de Bourgogne-Franche-Comté

#### Article 1 : Préambule

Les données d'inventaires de milieux humides ont été bancarisées dans la base de données d'inventaires des milieux humides de Bourgogne-Franche-Comté (BDMH) par leur propriétaire dans le but de contribuer à la diffusion de la connaissance. La présente licence a pour objet de décrire les principes et les modalités d'utilisation des produits de diffusion, afin de protéger les auteurs, les propriétaires (liste en annexe 1) et les gestionnaires de données de milieux humides contre les usages dérivés non souhaités, particulièrement concernant la revente des données brutes.

L'intégration des données dans la base de données d'inventaires et les relations entre les propriétaires de données et leur gestionnaire sont cadrées par les conventions de partenariat pour la mise à disposition, l'administration et la diffusion des données d'inventaires de milieux humides. La présente licence respecte les termes de cette convention.

Cette licence concerne l'ensemble des produits de la base de données, quel que soit le support de restitution (couches de données géographiques, fiches synthétiques, cartographies, listes, métadonnées...). Les produits de la base de données sont :

- Les couches de données de périmètres de milieux humides et les métadonnées jointes,
- Les couches de données de périmètres de tourbières et les métadonnées jointes,
- Les couches de données de localisation des mares et les métadonnées jointes,
- Les couches de données de localisation des relevés floristiques et sondages pédologiques et les métadonnées jointes,
- Les données d'expertises de chaque milieu humide,
- Les fiches de synthèse par milieu humide ou par commune,
- Les produits de sortie du portail Sigogne (liste de synthèses notamment)
- Les données sur l'état d'avancement des inventaires et les métadonnées jointes,
- Toute carte ou analyse de données produite.

En recevant les données, l'utilisateur s'engage à respecter les termes de la licence définis ici. Ainsi, tout usage dérivé non prévu dans la présente convention est interdit sans l'accord du propriétaire des données.



Licence d'utilisation des produits de la base de données d'inventaire  
des milieux humides de Bourgogne-Franche-Comté – 12/2024

## Article 2 : Valeur des données diffusées

La vocation de l'inventaire des milieux humides est de constituer un outil d'alerte pour les projets d'aménagement et de faciliter la mise en œuvre de démarches stratégiques de gestion. Les données d'inventaires de milieux humides sont une indication sur le caractère humide au sens écologique, retenu dans l'article L211-1 du Code de l'environnement. Elles correspondent ainsi à la définition donnée dans le 3<sup>ème</sup> Plan national d'action en faveur des milieux humides, paru en juin 2014, qui précise que :

*Les « milieux humides » sont les portions du territoire, naturelles ou artificielles, qui sont ou ont été en eau (ou couvertes d'eau), inondées ou gorgées d'eau de façon permanente ou temporaire, qu'il s'agisse d'eau stagnante ou courante, douce, salée ou saumâtre.*

*On retrouve parmi les milieux humides les têtes de bassin, les lacs, les tourbières, les étangs, les mares, les ripisylves, les plaines alluviales, les bras morts, les marais agricoles aménagés, les marais salants, les marais et lagunes côtières, les estuaires, les mouillères ainsi que les zones intertidales.*

*Les milieux humides regroupent notamment les zones humides au sens de la convention de Ramsar et les zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.*

Extrait du 3<sup>ème</sup> Plan national d'action en faveur des milieux humides (2014-2018) (MEDDE, 2014).

Cette définition de « Milieux humides » est plus large que la définition réglementaire des « Zones humides », retenue dans l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement, et résultant d'un compromis entre la définition générale des milieux humides reprise dans la loi sur l'eau et des enjeux socio-économiques. Le terme « Zones humides » se voit en effet aujourd'hui réservé :

- à la définition réglementaire contenue dans l'Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement, qui résulte d'un compromis entre une définition scientifique et des enjeux socio-économiques.
- aux zones humides au sens de la convention Ramsar.

Les inventaires présentement diffusés correspondent ainsi à la définition de « Milieux humides », ces données n'ayant pas été récoltées en application de la méthodologie réglementaire.

Les données d'inventaires de milieux humides ont vocation à être utilisées pour :

- la définition de stratégies d'intervention, notamment les plans de gestion stratégique en application de la disposition 6B-01 du SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027,
- la réalisation de document de planification, l'intégration des données de milieux humides permettant dans ce cas une prise en compte plus large que celle exigée par la loi.

Par contre, les données de milieux humides ne sont pas assez précises pour répondre à l'obligation réglementaire de préservation des zones humides dans le cadre de projets d'aménagement, tels que stipulés dans les articles L. 2014-1 à L. 2014-6 et L. 511-1 du code de l'environnement.



Les données de milieux humides diffusées sont issues des expertises de plusieurs maîtres d'ouvrages d'inventaires, synthétisés dans la base de données régionale d'inventaires des milieux humides de Bourgogne-Franche-Comté (se rapporter aux métadonnées des couches pour la généalogie). La diffusion des données relève de la responsabilité des maîtres d'ouvrage des différents inventaires.

### Article 3 : Propriété des données

La base de données d'inventaire des milieux humides est protégée par le droit d'auteur. Les données qu'elle contient sont également considérées comme des œuvres et sont protégées à ce titre par le droit d'auteur.

Pour les données ayant été acquises dans le cadre d'une mission de service public, la Directive 2003/98/CE du Parlement Européen et du Conseil sur la réutilisation des informations du secteur public, s'applique de plein droit. Ainsi, leur diffusion constitue, en application de la Convention d'Aarhus, de la Directive 2007/2/CE du Parlement Européen établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté Européenne (INSPIRE), de la Loi n°2005-1319 du 26 octobre 2005, du Code de l'Environnement et du Grenelle de l'Environnement, une obligation.

Les produits de la base de données d'inventaires des milieux humides sont protégés légalement afin de garantir aux maîtres d'ouvrages d'inventaire et au gestionnaire de la base une utilisation encadrée des données.

Les données liées aux inventaires de milieux humides sont mises à disposition sous **licence Creative Common BY-NC-ND 3.0 FR** (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>), qui implique :

- **BY : Attribution** — L'utilisateur doit créditer l'œuvre et intégrer un lien vers la licence. Ces informations doivent être indiquées par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que le propriétaire de l'œuvre soutient l'utilisateur ou la façon dont l'œuvre est utilisée.
- **NC : Pas d'Utilisation Commerciale** — L'utilisateur n'est pas autorisé à faire un usage commercial de cette œuvre, tout ou partie du matériel la composant. En effet, il n'est pas autorisé à revendre les données brutes, mais peut, suite à l'accord du gestionnaire des données, commercialiser son savoir-faire dans l'analyse et la mise en page des données.
- **ND : Pas de modifications** — Dans le cas où l'utilisateur effectue un remix, qu'il transforme, ou crée à partir du matériel composant l'œuvre originale, il n'est pas autorisé à distribuer ou mettre à disposition l'œuvre modifiée. Ainsi, les données brutes ne pourront être modifiées et des périmètres ne pourront être supprimés. L'utilisateur est néanmoins autorisé à n'utiliser qu'une partie des données correspondant à un territoire plus restreint que celui pour lesquelles les données auraient été transmises.

Sont placés sous licence Creative Common BY-NC-ND 3.0 FR tous les produits de la base de données d'inventaire des milieux humides : les couches géographiques, les exports sous forme de fiches ou de listes, les données en simple consultation.



*Licence d'utilisation des produits de la base de données d'inventaire des milieux humides de Bourgogne-Franche-Comté – 12/2024*



## Article 4 : Précautions d'utilisation des données

Les informations mises à disposition sont fournies sur demande en vue d'une utilisation particulière, et aucune garantie quant à leur aptitude à un usage particulier n'est apportée par le service fournisseur.

En conséquence, l'utilisateur apprécie notamment :

- l'opportunité d'utiliser les données ;
- la compatibilité des fichiers avec ses systèmes informatiques ;
- l'adéquation des données à ses besoins ;
- s'il dispose de la compétence suffisante pour utiliser les informations mises à disposition.

L'utilisateur veille à vérifier que l'actualité des informations mises à disposition est compatible avec chaque usage qu'il en fait. Il conviendra de contacter les maîtres d'ouvrages d'inventaires ou le Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté pour plus de précision.

**Non exhaustivité et caractère évolutif** : Les données diffusées sont mises à jour régulièrement par le gestionnaire de la base, en fonction de l'acquisition de nouvelles données. L'utilisateur est invité à prendre l'attache du Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté, afin de s'assurer de la validité de la version dont il dispose.

Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives. Certains milieux, comme les milieux cultivés ou forestiers, sont par ailleurs sous prospectés.

**Echelle** : Les utilisateurs sont mis particulièrement en garde contre toute interprétation, utilisation ou présentation des données à une échelle plus grande que celle indiquée dans les métadonnées. La cartographie ne peut en effet prétendre à une précision parcellaire (échelle variable selon les inventaires : 1/25 000<sup>e</sup>, 1/25 000<sup>e</sup> ou 1/5 000<sup>e</sup>).

**Précision des limites** : Les données de milieux humides ne correspondent pas à la définition réglementaire, notamment du fait de leur imprécision aux limites. Une confirmation par une étude de terrain en application de la méthode de l'arrêté de définition et de délimitation des zones humides est donc nécessaire dans le cadre d'une utilisation réglementaire.

Il conviendra donc de contacter les services de l'Etat pour plus de précision.

## Article 5 : Obligations en cas d'utilisation des données

### Usages autorisés

Les données sont transmises à l'utilisateur dans un cadre précis. L'utilisateur s'engage à n'utiliser les produits de diffusion que dans le cadre du projet pour ces données lui ont été transmises.

Sont possibles, sous ces conditions, la présentation sur tout support, des données et métadonnées, ainsi que toute étude ou analyse résultant de l'exploitation de ces informations. L'utilisateur peut extraire les données sur une partie du territoire ou réaliser des cartographies à partir de celles-ci. Toutefois, ces différentes utilisations des données devront tenir compte des caractéristiques et des limites indiquées dans la présente licence.



*Licence d'utilisation des produits de la base de données d'inventaire  
des milieux humides de Bourgogne-Franche-Comté – 12/2024*



## **Usages proscrits**

La réutilisation des informations suppose que celles-ci ne soient pas altérées, que leur sens ne soit pas dénaturé et que leurs sources et la date de leur dernière mise à jour soient explicitement indiquées. Aucune modification des données par des utilisateurs n'est possible.

Tout usage dérivé est proscrit sans l'assentiment du propriétaire des données. De même, toute transmission à une autre structure par l'utilisateur est proscrite sans l'assentiment du propriétaire des données. Personne n'est autorisé à utiliser contre rétribution les données issues de la base de données d'inventaires des milieux humides de Bourgogne-Franche-Comté.

## **Mentions systématiques lors de l'utilisation des données**

Pour toute représentation cartographique ou édition des données sous quelque forme que ce soit, doivent être systématiquement mentionnées :

- les **sources des données** : nom du ou des maîtres d'ouvrages concernés par les données utilisées et source générale des données (Base de données d'inventaires des milieux humides de Bourgogne-Franche-Comté, Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté),
- la **date de validité des données**,
- les **précautions d'utilisation** : le caractère non exhaustif et évolutif des données, l'échelle d'utilisation.

## **Restitution des données**

L'utilisateur s'engage à alimenter la base de données d'inventaires de milieux humides Bourgogne-Franche-Comté s'il venait à disposer de nouvelles données dans le cadre de la mission pour laquelle les données lui ont été transmises. Il lui appartient de prendre contact avec le Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté afin d'envisager l'intégration de nouvelles données dans la BDMH.

## **Information des parties**

L'utilisateur s'engage à prendre toutes les mesures pour que les personnes autres que lui, soient informées et respectent le contenu des conditions d'utilisation.

Les données diffusées doivent être systématiquement accompagnées de la présente licence d'utilisation, et de la fiche de métadonnées dans le cas des couches de données géographiques.

Le Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté et le maître d'ouvrage d'inventaire devront être systématiquement prévenus en cas d'utilisation de données différente de celle qui aurait été prévue lors de la transmission initiale.

L'utilisateur est invité à informer le service mettant les informations à disposition, à savoir le Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté, des erreurs et anomalies qu'il pourrait éventuellement relever dans ces informations, ce service restant libre d'apprécier la suite à donner à ce signalement.



## Annexe 1

Liste des propriétaires des données :

- Association des amis de la Réserve naturelle du Lac de Remoray
- Chambre départementale d'agriculture de Haute-Saône
- Communauté de communes des Combés
- Communauté de communes du Clunisois
- Communauté de communes du Val de Morteau
- Communauté de communes Les Bertranges
- Communauté urbaine Le Creusot Montceau
- Communauté de communes Cœur de Loire
- Commune de Vénizy
- Conseil départemental de la Haute-Saône
- Conseil départemental du Doubs
- Conseil départemental du Territoire de Belfort
- Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire Régional des Invertébrés
- Conservatoire botanique national du Bassin Parisien
- Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
- Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
- Conservatoire d'espaces naturels de Rhône-Alpes
- Chambre d'agriculture de Haute-Saône
- Direction départementale des territoires de Haute-Saône
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté
- Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau Doubs Dessoubre
- Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau Haut-Doubs Haute-Loue
- Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau Seille et affluents
- Etablissement public territorial de bassin Saône et Doubs
- Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône
- Fédération départementale des chasseurs du Jura
- Maison de l'environnement Loire et Allier
- Office national des forêts
- Parc naturel régional du Morvan
- Syndicat du bassin de la Vouge
- Syndicat mixte d'aménagement de l'Arconce et de ses affluents
- Syndicat mixte d'aménagement de la basse et moyenne vallée de l'Ognon
- Syndicat mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois
- Syndicat mixte de la Loue
- Syndicat mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme
- Syndicat mixte des rivières du Sornin et de ses affluents
- Syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon
- Syndicat mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier
- Syndicat mixte Yonne médian

Certaines données récoltées pour le compte de particuliers sont créditées du nom du bureau d'étude ayant réalisé l'expertise.

Pour plus de précisions sur la généalogie des données, consulter la fiche de métadonnées des données de milieux humides.



*Licence d'utilisation des produits de la base de données d'inventaire  
des milieux humides de Bourgogne-Franche-Comté – 12/2024*





*Licence d'utilisation des produits de la base de données d'inventaire  
des milieux humides de Bourgogne-Franche-Comté – 12/2024*

